

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS1715

présenté par  
M. Véran, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« cet espace »,

les mots :

« ces espaces ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.